

*MOOSE JAW—RÉGION «DÉSIGNÉE»

Question n° 311—Le très hon. M. Diefenbaker:

Étant donné le tort causé à la ville de Moose Jaw par le retrait d'un certain nombre de grandes entreprises industrielles, le gouvernement envisage-t-il la possibilité de déclarer cette ville région «désignée»?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): Le 25 septembre, le ministre des Forêts et du Développement Rural a annoncé son intention de réviser tout le programme d'aménagement régional en vue de faire adopter une nouvelle loi au début de l'an prochain. Cette révision tiendra compte de la situation des régions comme celle de Moose Jaw, qui ne peuvent être désignées en vertu du programme actuel. Dans l'intervalle, des fonctionnaires du ministère, travaillant de concert avec les autorités provinciales et locales, cherchent à attirer de nouvelles industries à Moose Jaw.

LES RÉPARATIONS DU «HMCS QU'APPELLE»

Question n° 346—M. Anderson:

1. Les réparations du «HMCS Qu'Appelle», endommagé quand il a échoué sur la plage de Wiers près de Victoria dans le courant de l'année, sont-elles achevées?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le coût total de ces réparations?

3. Dans le cas de la négative, à combien est estimé le coût total des réparations?

M. David W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):

1. Oui.

2. \$12,446.00.

3. Ne s'applique pas.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES RESTRICTIVES DU COMMERCE

Question n° 64—M. Howard (Skeena):

1. Depuis le 1^{er} janvier 1963, la Commission des pratiques restrictives du commerce a-t-elle présenté des rapports sur les enquêtes qu'elle a menées?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont, en ce qui concerne chacun de ces rapports, a) le nom du rapport, b) les questions qui font l'objet de l'étude, c) les recommandations formulées, d) les mesures prises à la suite de chacune de ces recommandations?

(Le document est déposé.)

[L'hon. M. Hellyer.]

LE PROGRAMME D'HABITATION À L'EXTÉRIEUR DES RÉSERVES

Question n° 151—L'hon. M. Dinsdale:

1. Combien de familles indiennes ont profité du Programme d'habitation à l'extérieur des réserves depuis la mise en vigueur de ce programme?

2. Quel montant a-t-on dépensé aux termes de ce programme?

3. Quelles villes et localités y ont participé et combien de maisons ont été établies dans chacun de ces endroits?

4. De quel service du gouvernement relève ce programme?

5. Pour la présente année financière, quelle somme sera accordée à ce programme?

(Le document est déposé.)

LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DES FONCTIONNAIRES DU SERVICE DE L'AIR, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question n° 172—M. Howard (Skeena):

Pendant chacune des années financières depuis l'année financière 1965-1966, combien chacun des employés (ne pas divulguer leur nom) au service du ministère des Transports (Services de l'air) à a) Sandspit, b) Prince-Rupert, c) Terrace, d) Smithers, a-t-il accompli d'heures supplémentaires?

(Le document est déposé.)

● (2.50 p.m.)

[Français]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les avis de motions n°s 2, 5, 15, 16, 21, 22 et 23 sont acceptables par le gouvernement, sujet aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[Traduction]

LES TRAVAUX D'HIVER

Motion n° 2—M. Skoberg:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les lettres et autres communications reçues depuis le 1^{er} janvier 1968 au sujet de l'abandon ou de la poursuite du Programme municipal de stimulation des travaux d'hiver, et de toutes les réponses du gouvernement.

(La motion est adoptée.)

L'ABANDON DU PROGRAMME DE TRAVAUX D'HIVER

Motion n° 5—M. Burton:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance que le gouvernement du Canada a échangée avec les gouvernements des provinces au sujet de l'abandon du Programme de travaux d'hiver municipaux depuis le 1^{er} janvier 1968.

(La motion est adoptée.)